



MGEN, la sécurité sociale des agents du ministère de l'enseignement supérieur

En tant qu'**agent de l'enseignement supérieur** ou **nouveau personnel stagiaire**,
votre assurance maladie obligatoire est gérée par le centre de sécurité sociale **MGEN**

Julien est attaché à son métier, et rattaché à sa nouvelle sécu. **Et vous ?**

Protection sociale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s'engage mutuellement

Mgen vous accompagne pour réaliser votre rattachement et répondre à toutes vos questions. **Pour nous contacter :**



Des informations via ce lien :

<https://www.mgen.fr/login-adherent/la-securite-sociale-avec-mgen/droits-et-demarches/mon-rattachement-a-mgen/>

Par téléphone : au **3676** dites « RDV Rentrée »